



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 février 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 février 2014 émanant de Nkosazana Diamni-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Je vous remercie infiniment de votre lettre du 14 février 2014 au sujet de la situation en République centrafricaine. Votre prompt réponse à ma lettre du 13 février 2014 ne fait que confirmer la profonde préoccupation de l'ensemble de la famille des Nations Unies et votre volonté personnelle de faire tout votre possible pour aider à renforcer l'action de la communauté internationale face à la situation grave et complexe qui prévaut en République centrafricaine. Les mots d'appréciation du travail accompli dans le pays par la Mission internationale d'appui sous conduite africaine (MISCA) et de l'impact déjà très positif de cette présence sont un motif d'encouragement pour l'Union africaine. Nous sommes déterminés à persévérer dans nos efforts en application des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Union et conformément au principe sous-jacent de non-indifférence.

Comme vous l'avez à juste titre souligné, nous avons l'ardente obligation de redoubler d'efforts pour garantir la protection de la population civile et l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Il ne faut pas perdre un seul jour dans cette entreprise. Si la communauté internationale n'a pas été capable d'empêcher comme elle l'aurait dû la République centrafricaine de sombrer dans la violence généralisée, elle a à tout le moins l'obligation morale et politique d'empêcher l'aggravation du chaos et des souffrances du peuple centrafricain. Je ne peux que faire écho à votre appel nous rappelant que nous sommes tous tenus d'agir avec une énergie décuplée pour mettre un terme aux menaces les plus graves qui pèsent sur les Centrafricains. C'est dans ce contexte que, après le transfert des responsabilités à la MISCA, l'Union africaine a pris immédiatement des mesures pour étoffer les effectifs militaires sur le terrain, puis pour déployer deux bataillons supplémentaires en l'espace d'un mois grâce à l'appui des États-Unis d'Amérique, qui ont assuré le transport aérien des troupes.

Il faut impérativement accélérer le processus de stabilisation en République centrafricaine afin d'éviter d'autres tueries et de créer les conditions du retour en bon ordre des populations contraintes de fuir; c'est la raison pour laquelle nous devons nous entendre sur une démarche commune quant à la meilleure manière d'aborder efficacement les défis à relever. Nous devons, ce faisant, tenir compte des considérations de pragmatisme, pour faire en sorte que nos efforts améliorent concrètement la situation sur le terrain, de flexibilité, de manière à nous adapter aux circonstances, et de créativité, pour que la communauté internationale conçoive des approches innovantes propres à maximiser l'impact de son intervention.

Nous devons nécessairement dans cette entreprise faire fond sur l'action engagée par la MISCA avec l'appui de l'opération Sangaris de la France. Sachant que le principal élément qui menace actuellement la sécurité est celui des milices antibalaka et de leurs attaques meurtrières contre des civils innocents, la MISCA et la Sangaris ont déjà lancé des opérations conjointes pour neutraliser ce groupe armé. Elles vont s'intensifier dans les jours qui viennent.

Des mesures ont été prises pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Ainsi, la MISCA a pris des dispositions pour sécuriser le corridor vital qui relie la République centrafricaine au Cameroun. Ces dernières semaines, elle a escorté et protégé plusieurs convois humanitaires sur cet itinéraire, y compris des camions appartenant au Programme alimentaire mondial. Il s'agit de faciliter les

livraisons d'aide humanitaire, mais aussi de rétablir les flux commerciaux et de redonner aux autorités centrafricaines la pleine maîtrise des sources de revenus du pays par la collecte efficace des droits de douane et autres redevances sur les marchandises destinées à la République centrafricaine. Comme vous le savez, des groupes armés ont installé ces derniers mois de nombreux barrages routiers illégaux qui entravent le commerce et privent l'État centrafricain des ressources dont il a besoin pour exercer ses principales fonctions régaliennes.

Je vous annonce aussi que la MISCA a presque achevé de se déployer dans les zones rurales conformément à son plan. Tout en sachant que la superficie même du territoire centrafricain et la violence généralisée qui règne dans le pays rendent la tâche des forces internationales extrêmement difficile, nous sommes fermement convaincus qu'aucun effort ne doit être épargné pour s'assurer que les populations en danger bénéficient de la protection élémentaire dont elles ont si désespérément besoin.

Dans le rapport que l'Union africaine doit présenter au Conseil de sécurité en application du paragraphe 32 de la résolution [2127 \(2013\)](#), nous communiquerons des informations plus détaillées sur notre évaluation de la situation sur le terrain et ferons part de nos initiatives, des résultats obtenus à ce jour et des difficultés qui restent à surmonter. J'espère que notre contribution aidera le Conseil lorsqu'il examinera d'autres mesures à prendre à la lumière du rapport sur l'évaluation des progrès réalisés demandée au paragraphe 48 de cette même résolution.

Pour ce qui est de la marche à suivre, permettez-moi pour commencer de dire que j'estime comme vous que la réalisation de nos objectifs communs passe par le maintien de la MISCA, étoffée par des effectifs militaires et des capacités (notamment en termes de mobilité) africaines supplémentaires. Je prends note plus précisément de votre intention de présenter une proposition sur la manière dont la communauté internationale devrait procéder et, en réponse à votre invitation sollicitant des idées sur la question avant la réunion du Conseil de sécurité prévue pour le 18 février 2014, je joins en annexe à la présente une série de propositions.

Je tiens par ailleurs à insister sur le fait que la communauté internationale, et notamment l'ONU, doit soutenir pleinement les initiatives africaines qui traduisent un engagement fort de la part des régions et du continent. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale a fait preuve de réactivité et d'initiative face à la crise centrafricaine. L'Union africaine a elle aussi été constamment sur la brèche. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que l'Afrique soit à la manœuvre et exerce les responsabilités correspondantes car, sans initiative et maîtrise africaines, il ne saurait y avoir de solutions durables à la myriade de problèmes qui continuent de mettre en péril la paix et la sécurité sur notre continent.

Pour conclure, je prends note de votre invitation adressée à l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, que vous souhaitiez associer aux consultations tenues en prélude à la réunion du Conseil de sécurité prévue pour le 18 février 2014. Malheureusement, M. Chergui avait déjà d'autres engagements, notamment dans le cadre du Processus de Nouakchott pour le renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui devait se réunir à Niamey du 17 au 19 février 2014, et n'a donc pas été en mesure de se rendre à New York au pied levé. Compte tenu de ces circonstances, j'espère que la présente lettre vous aidera à présenter votre exposé au Conseil de

sécurité et que son texte, ainsi que celui du document qui l'accompagne, pourront être distribués à tous les membres du Conseil.

Permettez-moi pour conclure de souligner l'importance primordiale de la prévention des conflits au moment où nous nous attaquons à d'autres menaces à la paix et à la sécurité sur le continent. N'attendons pas que les situations deviennent catastrophiques pour agir.

(Signé) Nkosazana **Diamini-Zuma**

Pièce jointe

Propositions de l'Union africaine concernant le renforcement de l'action internationale en République centrafricaine

Les propositions qui suivent s'inspirent de l'évaluation de la situation en République centrafricaine conduite par l'Union africaine sur le terrain et des décisions pertinentes de son Conseil de paix et de sécurité.

Renforcement de la MISCA

La Mission a presque atteint son effectif autorisé actuel de 6 000 militaires, policiers et membres du personnel civil. Elle a toutefois besoin de policiers supplémentaires, et plus précisément d'unités de police constituées, pour que son ratio militaires/policiers soit plus équilibré et pour pouvoir accomplir plus efficacement sa mission de maintien de l'ordre, en étant notamment plus proche de la population civile. L'Union africaine est également prête à déployer selon les besoins des soldats supplémentaires afin d'avoir une présence plus visible sur le terrain. En attendant et compte tenu des préoccupations du Secrétaire général quant à l'acheminement de l'aide humanitaire en dehors de Bangui, la MISCA prendra des mesures pour protéger autant que nécessaire les convois humanitaires destinés aux zones rurales, comme elle le fait déjà le long du corridor qui relie la République centrafricaine au Cameroun. Elle continuera par ailleurs de faciliter l'acheminement des convois dans ces mêmes zones.

Comme l'a indiqué la Présidente de la Commission dans sa lettre du 13 février 2014, un certain nombre de pays africains sont prêts à fournir des soldats et des policiers. Il faut prévoir un appui logistique et financier pour déployer ce personnel en tenue, assurer sa subsistance et fournir le matériel nécessaire dans les zones critiques. L'Union africaine espère que la communauté internationale, animée comme elle l'est par un sentiment d'urgence légitime et par la volonté d'améliorer rapidement la situation dans tout le pays, sera en mesure de fournir au plus vite l'appui immédiat requis pour renforcer les moyens de la MISCA. Elle soumettra une liste des besoins les plus pressants de la Mission.

Pour lever toute ambiguïté, je tiens à réaffirmer la position de l'Union africaine quant à la création éventuelle d'une force internationale supplémentaire sous forme de « coalition de volontaires », déjà énoncée par la Présidente dans sa lettre du 13 février 2014. L'Union estime que cette initiative ne serait d'aucune utilité.

Déploiement dans les meilleurs délais de l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2134 \(2014\)](#)

Ce déploiement allégera le fardeau des forces internationales présentes sur le terrain et leur permettra d'intervenir plus efficacement en se concentrant selon les besoins sur d'autres tâches urgentes. L'Union africaine demande de nouveau à l'Union européenne de saisir l'occasion de cette opération pour apporter un appui ciblé à la MISCA dans un certain nombre de domaines, conformément aux consultations qu'ont tenues la Commission et l'Union européenne avant l'adoption de la résolution [2134 \(2014\)](#).

Rationalisation du commandement et du contrôle

L'Union africaine prend note des observations formulées au sujet du commandement et du contrôle. Des mesures sont prises pour renforcer la structure de commandement et de contrôle de la MISCA, notamment en prévoyant des effectifs suffisants pour le quartier général. Il faut par ailleurs renforcer la coordination entre les différentes forces internationales présentes sur le terrain, en gardant à l'esprit le fait que l'opération Sangaris et celle de l'Union européenne ont pour mandat de soutenir la MISCA. L'Union africaine est prête à accueillir une réunion à Bangui pour préciser les détails des mécanismes de coordination requis.

Mobilisation d'un appui plus prévisible et durable pour la MISCA

L'Union africaine apprécie au plus haut point que le Secrétaire général ait manifesté son intention de plaider en faveur d'un dispositif d'appui aux militaires de la MISCA pour aller de l'avant, dispositif qui comprendrait un soutien logistique direct ainsi que le remboursement des dépenses de matériel lourd, financé au moyen des contributions statutaires des États Membres. Elle propose que son département Paix et sécurité et les départements compétents du Secrétariat de l'ONU, en consultation étroite avec le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les autres acteurs concernés, s'attellent sans tarder à l'élaboration conjointe d'un concept stratégique qui définirait une approche globale intégrée de la crise centrafricaine. Le concept en question fera fond sur les enseignements tirés de l'élaboration, en octobre 2012, par l'Union africaine en coordination avec l'ONU et d'autres partenaires, d'un concept stratégique pour le règlement de la crise malienne, de manière à faciliter l'adoption d'une approche coordonnée de la situation dans le pays et à mobiliser un appui plus prévisible de la part de l'ONU.

Le dispositif d'appui proposé devrait partir du fait que la MISCA va devenir en temps voulu une opération des Nations Unies, une fois que les conditions sur le terrain s'y prêteront. L'Union africaine n'a cessé d'affirmer que le rôle de la MISCA était de faciliter le déploiement d'une intervention internationale plus large et plus durable en République centrafricaine en menant à bien la phase initiale de stabilisation de la situation. Nous avons bon espoir que ce processus aboutira dans les six à neuf prochains mois et qu'il ouvrira la voie à la prochaine phase de notre action, dans laquelle le maintien de la paix sera assuré par l'ONU. Le calendrier précis sera déterminé en fonction des évaluations Union africaine-ONU de la situation et des bilans intermédiaires établis sur la base d'indicateurs clairement définis.

L'Union africaine tient à souligner à ce propos que, dans la perspective de l'intervention internationale élargie dont il a été question plus haut, son rôle et celui de la région doivent être dûment reconnus et soutenus pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et autres initiatives apparentées puissent être ancrées dans une participation régionale et continentale solide fondée sur les avantages comparatifs respectifs de tous les acteurs internationaux concernés. Il faut aussi que tout processus de transition envisagé tire parti de l'expérience acquise au Mali. L'Union africaine reviendra plus longuement sur ces questions lorsque le Conseil de sécurité s'en saisira lors de l'examen du rapport d'évaluation évoqué dans la lettre.

Païement des salaires et rétablissement des fonctions essentielles de l'État

Parmi les mesures requises immédiatement pour stabiliser la situation, la communauté internationale devrait porter toute l'attention voulue au paiement des arriérés de salaires des fonctionnaires et des retraités. L'aggravation de la crise économique résultant du conflit a incontestablement déchiré le tissu social du pays et créé des conditions propices à des activités criminelles telles que les pillages. Nous sommes absolument convaincus que s'attaquer au problème, et le faire vite, contribuera nettement à consolider les gains de sécurité obtenus par la MISCA et l'opération Sangaris. Autre élément tout aussi important : l'État doit être en mesure d'exercer ses fonctions les plus élémentaires. L'une des expériences les plus frustrantes de la MISCA ces dernières semaines a été l'effondrement total du système de justice pénale. En fait, de nombreux individus appréhendés pour cause d'activités criminelles (pillages et attaques contre des civils, par exemple) n'ont pu être ni gardés à vue ni poursuivis faute de structures judiciaires en état de fonctionnement. Les ressources nécessaires pour remédier à ces deux problèmes sont modestes par rapport à celles qu'il faut mobiliser pour déployer des forces internationales.

Désarmement, démobilisation et réintégration – ainsi que rapatriement dans le cas des combattants étrangers

Le démarrage immédiat de ce programme stimulera et renforcera l'opération de désarmement des derniers éléments de la coalition Séléka.

Examen du processus politique

Les gains obtenus sur le plan militaire et sécuritaire ne seront durables que s'ils s'accompagnent d'un processus politique sans exclusive soucieux de réconciliation et du rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. Du point de vue de l'Union africaine, le rôle de la communauté internationale devrait consister à offrir un soutien solide à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale par l'intermédiaire de son Président Idriss Deby Itno et du Président de son Comité de suivi Denis Sassou Nguesso. Ces deux hommes d'État ont fait preuve d'un esprit d'initiative et d'une volonté exemplaires dont témoigne le Sommet extraordinaire de la Communauté économique qui s'est tenu à N'Djamena les 9 et 10 janvier 2014. La conférence de réconciliation dont il est question dans le communiqué du Sommet revêt une grande importance, et l'appui de l'ONU à cet égard sera primordial.

On pourrait peut-être profiter de la prochaine réunion du Groupe de contact international sur la République centrafricaine prévue à Brazzaville pour donner un nouvel élan à l'initiative internationale d'appui au processus politique en République centrafricaine. L'Union africaine compte engager immédiatement des consultations avec toutes les parties concernées afin que cette réunion ait lieu sans tarder.

L'Union africaine aimerait aussi mentionner les deux autres éléments essentiels ci-après, qui s'inscrivent dans les efforts que nous faisons pour juguler la violence et faciliter la stabilisation de la situation au plus tôt, par leur effet dissuasif de prévention d'autres actes de violence et de tentatives d'entrave à la recherche de la paix et de la réconciliation durables pour le pays :

1) Les travaux de la Commission d'enquête internationale chargée depuis sa mise en place le 22 janvier 2014 d'enquêter immédiatement sur les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme qui auraient été commises par toutes les parties au conflit centrafricain depuis le 1^{er} janvier 2013 : ainsi que demandé par le Conseil de paix et de sécurité dans son communiqué du 29 janvier 2014, la MISCA coopérera pleinement avec la Commission et lui communiquera toute information pertinente en sa possession. Nous engageons la Commission d'enquête à agir en pleine conscience du caractère pressant de ses investigations;

2) Les mesures de sanction contre des personnes et des entités qui sont prévues dans les dispositions pertinentes de la résolution [2134 \(2014\)](#) : elles doivent impérativement être appliquées sans attendre. Nous attendons avec intérêt la désignation dans les meilleurs délais des individus et entités concernés. L'Union africaine examine sa liste de personnes visées par des sanctions, en vue notamment d'y ajouter les noms d'individus liés au groupe anti-balaka. La coordination étroite entre l'Union et l'ONU sera primordiale à cet égard. En attendant, il a été demandé à la MISCA d'appuyer sans réserve le Comité du Conseil de sécurité et le groupe d'experts créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) et de coopérer pleinement avec eux.
